

## PROCES – VERBAL

de la délibération du Conseil Municipal ordinaire

Date de convocation du Conseil le 24 février 2020

### Séance du lundi 2 mars 2020

Sous la présidence de Madame Claude LANG, Maire.

Etaient présents Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

Mme BUHLER Clarisse  
Mme LANG Claude  
M. COTTEL Mathieu  
M. WITZ Sébastien *arrive à 20h27, au point n°5 : approbation du Compte de Gestion 2019*  
Mme RAWUNG Marie-Laurence  
Mme TRAGUS HERGALANT Valérie  
M. DESGORCES Christophe

Absent non excusé : Monsieur TRAGUS Jonathan

Secrétaire de séance : Madame Elodie Adam, secrétaire de mairie  
Madame Marie-Laurence Rawung  
Ouverture de la séance à 20 heures 05.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

### **Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe :**

Monsieur Philippe Lecouturier, secrétaire de mairie, en CDD sur le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, a quitté ses fonctions à la fin de son contrat, le 23 septembre 2019.

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 13/12/2019,  
**Considérant** qu'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe est occupé par la secrétaire de mairie depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **décide de supprimer le poste** d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter de ce jour (DCM n° 01/2020).

Adopté à l'unanimité des 6 membres présents.

### **Création d'un poste d'adjoint technique territorial :**

Pour assurer l'entretien des locaux de la mairie, Madame le Maire propose la création d'un emploi d'agent de service, à temps non complet, soit 0,5/35. Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique territorial, dans les conditions fixées par l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

L'agent sera rémunéré au 1<sup>er</sup> échelon de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial, à compter du 16 mars 2020.

L'agent pourra effectuer des heures complémentaires si nécessaire et pourra être amené à effectuer d'autres travaux de nettoyage, en fonction des demandes ponctuelles de la commune.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **décide** d'adopter la proposition du maire, de modifier ainsi le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants (DCM n°02/2020).

Adopté à l'unanimité des 6 voix.

## **Projet de suppression et d'aliénation d'une partie d'un chemin rural : désaffectation, déclassement et rétablissement du chemin, 24 rue Notre Dame de la Salette :**

Le conseil municipal ne peut délibérer sur ce point, par manque d'éléments concernant le bornage du chemin à rétablir sur les parcelles 1254 et 774 (section 4). Le point est donc reporté.

## **Instauration réglementaire des autorisations d'absences exceptionnelles pour les agents territoriaux :**

A compter du 2 mars 2020, et dans le cadre de l'octroi des autorisations d'absences exceptionnelles pour les agents territoriaux, le maire propose de retenir les autorisations d'absences telles que présentées dans le tableau joint à la DCM n° 03/2020.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **vu l'avis du Comité Technique à venir**,

- adopte les propositions du maire,
- charge Madame le Maire (*ou son représentant*) de l'application des décisions prises.

Adopté à l'unanimité des 6 voix.

## **Approbation du compte de gestion 2019 :**

Madame Clarisse BUHLER présente au conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2019.

**Le Conseil Municipal**,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

**APRÈS** l'avoir entendu et débattu,

**ARRÊTE** le Compte de Gestion de la commune de Vany, relatif à l'exercice 2019, établi par Madame Marie-Thérèse MOLLENTHIEL – Receveur de la Trésorerie de Montigny-Pays-Messin, conformément à l'annexe ci-jointe.

Recettes de Fonctionnement :	157 219,79
Dépenses de Fonctionnement :	159 862,57
Déficit de Fonctionnement :	<b>2 642,78</b>

Recettes d'Investissement :	113 730,20
Dépenses d'Investissement :	231 573,51
Déficit d'Investissement :	<b>117 843,31</b>

**Le Conseil Municipal décide d'approuver** le Compte de Gestion 2019, conforme au Compte Administratif du même exercice, **à l'unanimité des 7 voix**.

## **Approbation du compte administratif 2019 :**

Madame le Maire quitte la salle et sous la présidence de la 1<sup>ère</sup> Adjointe, Madame Clarisse BUHLER, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le Compte Administratif 2019.

Recettes de Fonctionnement :	157 219,79
Dépenses de Fonctionnement :	159 862,57
Déficit de Fonctionnement :	<b>2 642,78</b>

Recettes d'Investissement :	113 730,20
Dépenses d'Investissement :	231 573,51
Déficit d'Investissement :	<b>117 843,31</b>

**Le Conseil Municipal décide d'approuver** le Compte Administratif 2019, conforme au Compte de Gestion du même exercice, **à l'unanimité moins 1 voix**.

## **Taux des trois taxes 2020 :**

Madame le Maire propose de voter le maintien du taux des trois taxes pour 2020,

- à savoir : TH : 7,33 % TFPB : 8,54 % TFPNB : 36,70 %

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

Par : 2 voix Pour **4 voix Contre** et 1 abstention

**de ne pas voter** le maintien du taux des trois taxes, et de laisser la décision à la prochaine équipe municipale.

## **Tableau des arrêtés 2019 :**

Le tableau présenté, n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est approuvé à l'unanimité des 7 voix (DCM n° 07/2020).

### **Divers :**

#### **Déroulement des opérations électorales, lors du scrutin au suffrage universel direct relatif aux élections municipales de mars 2020 :**

Le tableau concernant la tenue du scrutin, au bureau de vote qui se tiendra dans l'ancienne école de Vany, rue Principale, sera communiqué au cours de la semaine 10/2020, en tenant compte des disponibilités des conseillers municipaux et des candidats à l'élection municipale.

En l'absence de nouvelles questions,  
Madame le Maire lève la séance à 21h20.

Le Maire,

Signature des membres présents,

Mme Buhler C. ....

M. Cottel M. ....

Madame Claude LANG

M. Witz S. (à partir de 20h27/ point n° 5) .....

Mme Rawung M-L. ....

Mme Tragus Hergalant V. ....

M. Desgorces C. ....